



Comité technique des services centraux du 30 janvier 2015

Déclaration liminaire des élus CGT FiP

Monsieur le président,

ce comité technique se tient dans un contexte social et politique particulier. Les attentats de début d'année ont meurtri les familles des victimes et la conscience de tous ceux – élus, militants, agents publics, citoyens – qui sont attachés aux libertés publiques qui sont, rappelons-en les principales : la liberté de conscience, la liberté d'expression et la liberté d'aller et de venir.

Pourtant, après quelques jours de consensus national, le président de la République s'est tôt fait de dire à l'occasion de ses vœux aux *"acteurs de l'économie"* qu'après un tel désastre, il fallait être exemplaire en matière de dépenses publiques et de discipline économique. Devant une telle récupération de l'événement pour enfoncer plus loin le dogme libéral, je ne peux avec mes camarades que me réjouir de la déclaration de l'Union Régionale Ile-de-France CGT : Oui au consensus moral, non au consensus économique et aux revendications du patronat.

En effet, quelle situation se joue plus largement dans notre pays, dans nos institutions, dans l'organisation de nos administrations et services publics, y compris fiscaux et financiers ? Il se joue l'avenir d'une République qui s'est abîmée dans le Pacte de responsabilité adopté en 2012 en verrouillant et en normant toute politique budgétaire dans le cadre de l'austérité libérale.

Quelle traduction de cette politique aujourd'hui ? 50 milliards de dépenses publiques supprimées, 40 milliards de cadeaux sociaux au patronat qui assèchent la Sécurité sociale, 20 milliards de remboursement CICE aux entreprises, avec une fiscalité indirecte toujours aussi lourde et injuste. On le voit, ce gouvernement a choisi le camp du patronat et de ses revendications.

Le projet de loi Macron d'ailleurs en cours d'examen à l'Assemblée nationale porte comme mesure emblématique celle du travail du dimanche notamment. Elle poursuit l'oeuvre de casse du code du travail réalisée par l'Accord National Interprofessionnel (ANI) du début d'année 2013, et porte en elle toute la liquidation des conventions collectives. Peut-on penser d'ailleurs qu'elle n'aurait aucune incidence, aucune ombre portée, sur le secteur public ?

Dans cette situation, un gouvernement qui répond aux revendications patronales n'a pas d'autre choix que de tenter de s'aliéner les représentants des salariés - toute organisation syndicale confondue - pour créer un consensus, ce vieux consensus malsain entre le Capital et le Travail. C'est le rôle des conférences sociales actuelles, dernière conférence à laquelle la CGT n'a justement pas participé.

C'est le rôle aussi de nombreux groupes de travail, et notamment du dernier groupe de travail qui s'est tenu le 23 janvier sur la *"Revue des missions"* dans son aspect *"dématérialisation"* et qui faisait écho aux propos tenus la veille en plénière à *Cap numérique* par Audran Le Baron son directeur et par Yannick Girault de la *Stratégie Relation au Public* (SRP).

A cette dernière réunion a été présenté le numérique comme le vecteur d'un changement de paradigme produit par une "*Cinquième révolution technologique*" qui serait entrée en phase début 2000 et succéderait à une précédente période du développement technologique dominée par le paradigme de la construction automobile. Par-delà le fond fantaisiste de cette déclaration sujette à caution, les conséquences de ces propos sont autant réelles qu'irréfléchies.

Irréfléchie a été l'annonce qu'il n'y aurait pas d'alternatives à la situation des finances publiques.

Que le PLF 2015 reconduise les coupes verticales dans les emplois publics et ceux de la DGFIP telles qu'elles sont pratiquées chaque année depuis 2002 – 30 000 emplois en moins à la DGFIP depuis cette date – est un choix de politique publique, conséquence de la décision de mettre en oeuvre l'austérité et le Pacte de responsabilité.

Constatons par exemple que la situation de trésorerie mensuelle de l'Etat confirme la tendance à la baisse des recettes d'impôt sur les sociétés en raison du CICE. La situation fin novembre 2014 révèle une chute de 12,3 milliards d'euros des recettes d'IS, responsables à elles seules de l'accroissement du déficit budgétaire qui n'a rien à voir avec une quelconque dérive des dépenses de l'Etat qui sont au contraire en baisse de 6 milliards, une baisse en volume inédite depuis 1950.

Voilà ce que cela représente de satisfaire les revendications du patronat.

Ce choix politique n'est ni en faveur de la démocratie, ni en faveur de la République, ni en faveur des services publics, de leurs agents et des usagers. Mais que ce choix ait été présenté par l'administration comme une contrainte exogène pour ne pas engager sa propre responsabilité dans sa mise en oeuvre, cela montre que l'administration n'ose pas assumer les conséquences de ses actes.

On nous dit sous forme de froide boutade que le contrôle fiscal et le recouvrement de l'impôt pourraient être conquis par le secteur privé, ces "*Nouveaux Barbares du numérique*" qui ont supplanté les anciens secteurs de l'économie comme *Amazon* a supplanté la vente par correspondance, et qu'en conséquence il faudrait nous adapter. Je ne savais pas que les administrations et la DGFIP étaient prêtes à ce scénario d'abandonner les missions régaliennes... Il est toujours bon d'inventer de tels périls pour justifier l'injustifiable, celui de prétendre alléger le travail des agents en invoquant le Dieu Numérique qui résoudra l'explosion des accueils, réduira les dépenses publiques de la DGFIP, et rendra un meilleur service aux usagers.

La fin de l'Histoire ne résoudra pas miraculeusement ses contradictions dans la pacification du Totem moderne du numérique. Elle continue avec ses propres contradictions. Le Centre de contact de Rennes en expérimentation et qui gère les relations avec les usagers de l'Oise n'empêche pas les déplacements physiques des citoyens dans les services de gestion de cette direction, puisque l'accueil n'y a diminué que de 10%. Le projet de plateforme expérimentale en avril 2015 pour la prochaine campagne IR et située à Chartres compte gérer les relations avec les usagers de l'Eure et de Seine-Saint-Denis. Pense-t-on dépasser la fracture numérique des départements ruraux et/ou très pauvres en décrétant l'obligation du numérique ? Le mot n'est pas la chose. Mais si l'administration choisit de n'éditer que des avis IR simplifiés uniquement pour les foyers fiscaux imposables, qui plus est non enrôlés, naturellement, le département de la Seine-Saint-Denis, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, ne sera plus une difficulté. Mais nous irions alors vers un bouleversement du rôle et de la place de l'Etat avec la mise en place de deux catégories de citoyens, les bons, imposables, et les autres, nuisibles.

Une réalité tangible est l'explosion des accueils quel que soit le degré de dématérialisation des déclarations. La loi fiscale demeure complexe et nécessite des explications : un contact *de visu* est irremplaçable et demeure le vrai moteur d'un échange. Or, avec 30 000 suppressions d'emplois en une dizaine d'année, on peut mesurer l'éloignement du service public des usagers qui sont de plus en plus mal accueillis.

La réduction forcenée des dépenses publiques pour satisfaire les marchés financiers amène aussi la DGFIP à effectuer des choix en matière de gestion du personnel et des conditions de travail. A cette même réunion plénière à Cap Numérique et le lendemain au GT "*dématérialisation*", on a pu entendre que les composants du Système d'Information du futur pourraient faire l'objet d'une mise en travail en mode "*agile*", c'est-à-dire en *Rapid Application Development* (RAD) qui consiste à concevoir, développer et tester des applications en microphases communes. Cette organisation du travail et du temps en spirale marque la volonté de s'inscrire elle aussi dans la réduction des dépenses publiques : souhaite-t-on la fusion des maîtrises d'ouvrage et des maîtrises d'oeuvre ? Souhaite-t-on développer des applications en 120 jours en mode sale au prix de la dégradation elle aussi des conditions de travail des agents ?

Lorsque des choix de politique publique ne sont faits qu'à l'aune de la réduction des dépenses publiques, cela place les administrations et la DGFIP dans un cadre de contrainte budgétaire dépourvu de réflexion et d'innovation de fond ; mais il y va de leur responsabilité d'assumer ces choix et les conséquences de ces choix.

Va-t-on ainsi se satisfaire de la mise en transversalité de la gestion des ressources humaines, de la gestion des agents par un pôle transverse de la même manière que les dossiers des usagers et leurs interrogations fiscales seront gérées sur un mode distant ?

Actuellement, des négociations sont en cours sur l'interministérialité, et qui sont le pendant du projet de loi Macron pour la fonction publique. Certaines personnalités publiques - voire certaines organisations et groupes de pression - sont favorables aux conclusions du rapport Pêcheur qui promeut des corps transverses et de nouvelles règles de gestion. Depuis la mutualisation des fonctions support, on ne donne aux informaticiens que la perspective de l'interministérialité comme avenir. Mais plus largement, on tente de faire comprendre à tous les fonctionnaires qu'ils devraient être gérés en fonction des bassins d'emplois de la nouvelle carte territoriale, elle-même créée pour gérer la pénurie de l'austérité. On veut nous faire accepter la précarité et la mobilité forcée.

Sur cette discussion et s'agissant des informaticiens nombreux à la DGFIP et en Centrale, la CGT dit tout autre chose. L'informatique est une mission au coeur des missions de la DGFIP. Elle a un rôle structurant des *process* de travail. Elle n'est donc pas neutre et ne peut être regardée comme un simple outil contrairement aux allégations du Directeur général. Elle ne doit pas être un alibi aux gains de productivité destinés à justifier toutes les suppressions d'emplois, mais elle doit continuer à servir l'amélioration de l'exercice de nos missions grâce à un haut niveau de qualification, de formation et de moyens.

Voilà l'avenir que vous voulez et dont nous ne voulons pas : des agents gérés par des pôles RH, des agents gérés dans des corps transverses avec un statut au rabais, mis en demeure de réaliser leur travaux en moins de temps qu'avant en raison des suppressions d'emplois, condamnés pour certains à générer des maladies professionnelles et mentales pouvant aller jusqu'au suicide ; des agents que vous voulez dociles, au régime indemnitaire peu coûteux.

A défaut de forcer le consensus autour de la réduction des dépenses publiques et de s'aliéner la CGT dans un vaste Etat corporatiste, on peut aussi procéder à sa criminalisation. C'est le cas dans notre administration DGFIP, et qui plus est en pleine campagne électorale pour les élections professionnelles. La Direction Générale a en effet décidé de fermer le site internet de la section CGT FiP de la DNEF le 26 novembre, pour un tract publié sur la revendication indemnitaire des agents travaillant en BII. Cette fermeture a eu lieu juste avant le scrutin des élections professionnelles du 4 décembre au motif de la "*circonstance exceptionnelle*" que constitue l'annulation d'une perquisition fiscale au siège français d'une multinationale américaine, suite à un préavis de grève déposé par les agents de la DNEF .

Comme le dit la direction nationale de notre syndicat CGT FiP, ce n'est pas un hasard si le tract incriminé est paru pendant qu'un contexte revendicatif fort se développait à la DNEF, soutenu par la CGT. La fermeture de l'accès au site constitue une entrave à l'information et à l'action syndicale.

Il s'agit clairement pour nous d'un défaut de neutralité de la part de l'administration, qui cloue ainsi au pilori des syndicalistes et un syndicat qu'elle juge indésirables.

Nous jugeons inadmissibles et sans aucun fondement les menaces de poursuites disciplinaires contre les militants de la section et celle de fermeture du site du syndicat national.

L'article paru dans le *Canard enchaîné* du 5 novembre 2014 ne saurait être utilisé à l'encontre des militants syndicaux, qui n'en sont pas à l'origine et ne peuvent pas être tenus pour responsables des propos ou écrits d'un journaliste.

Nous ne pouvons pas accepter le fait qu'un employeur puisse contester à un syndicat le droit d'aborder la question indemnitaire, y compris dans une direction dite "*sensible*" – à moins de revoir tout le Droit de la Fonction publique et de céder au consensus économique malsain dont nous parlions tout à l'heure. Visiblement n'est pas Charlie qui veut.

Nous ne sommes pas dupes, à travers cette fermeture arbitraire à un accès Intranet et les menaces proférées, c'est toute la CGT et l'ensemble de ses militants qui sont attaqués : à travers une section syndicale, c'est un syndicat majeur du Ministère des Finances qu'on veut museler, ainsi que les agents qu'il représente.

Nous apportons notre total soutien à la section CGT FiP de la DNEF et à ses militants, y compris dans les poursuites juridiques engagées ou à venir pour faire réactiver l'accès au site et exigeons que la DGFIP revienne sur sa décision et retire ses menaces.

A n'en pas douter, ce comité technique sera le reflet de la situation objective dans laquelle il se tient : du consensus, de la normalisation, des déclarations d'intention, et des suppressions d'emploi. Voilà quelle en sera sa teneur.

Or, nous, militants, nous souhaitons des actes : en matière de respect des organisations syndicales et des agents que nous représentons, et en tout premier lieu en matière de respect de la vie des agents au travail et de garantie par leur employeur de leur santé professionnelle. C'est l'avenir d'une République sociale que nous construisons, et cet avenir ne peut pas passer par l'austérité.

A Bercy le 30 janvier 2015